

Compte-Rendu
Commission Permanente CLE Authie
Le 24 Janvier 2023
Salle du conseil de la Mairie d'Auxi-le-Château

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie

Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la Commission Thématique « Erosion, ruissellement et inondations »

Monsieur Jean-Michel MAGNIER : Président de la Commission Thématique « Communication et développement du territoire »

Monsieur Pascal SAILLIOT : Président de la Commission Thématique « Gestion des milieux aquatiques »

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de la CLE Authie

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéa

Monsieur Yves HOSTYN : Représentant CC du Ternois et Maire de Willencourt

Monsieur Edouard COACHE : Association « Moulins au fil de nos cours d'eau »

Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme

Monsieur Ludovic LEMAIRE : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Jean-Marc GRAGLIA : OFB des Hauts-de-France

Monsieur Albert LEBRUN : Chambre d'agriculture de la Somme

Madame Cassandra WAYMEL : Animatrice du SAGE Authie

MEMBRES EXCUSES :

Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme

Monsieur Éric KRAEMER : Président de la Commission Thématique « Gestion de la ressource en eau »

Monsieur Thierry POILLET : Représentant CA2BM et Maire de Nempont-Saint-Firmin

Monsieur Yves GILLE : Président du Symcéa

Ordre du jour :

- 1. Bilan de l'année 2022**
 - Objectifs atteints
 - Bilan des réunions
- 2. Présentation de la feuille de route et première version du document du SAGE**
 - Feuille de route 2023 / 2024
 - Trame globale de la 1^{ère} version du SAGE
- 3. Inventaire et catégorisation des zones humides**
 - Contexte Authie et étude du MNHN
 - Cartographie
 - Lien avec la disposition du SDAGE
- 4. Perspectives 2023 et Agenda prévisionnel**

Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation de la réunion

Mot d'accueil de Henri DEJONGHE, Président de la CLE Authie

Henri DEJONGHE, Président de la CLE Authie, remercie les membres pour leur participation et excuse les absents puis présente l'ordre du jour.

Cassandra WAYMEL rappelle que la Commission permanente permet de faire la passerelle entre les commissions thématiques et la CLE.

1) Bilan de l'année 2022

Cf. diapos 3 à 5

Présentation par Cassandra WAYMEL

Au cours de l'année 2022, les objectifs fixés avec l'Agence de l'eau ont été atteints, notamment la validation de l'état de lieux au début l'année et celle des enjeux et des objectifs. Ceci a permis de mettre en place des réunions avec les commissions thématiques afin d'élaborer le projet des orientations et dispositions pour le document du SAGE. Un autre objectif atteint au niveau de la communication a été la publication de la newsletter au mois de mai 2022.

M. DEJONGHE précise qu'un sujet sur lequel il faut être vigilant et qui n'a pas pu être abordé en 2022 est la communication à travers d'autres médias, qui est un élément important pour que la population s'approprie le travail qui est fait sur le territoire, il est important de maintenir un « bruit de fond ».

Mme. CHERIGIE ajoute que le Symcœa a une démarche sur l'aspect communication et souhaite impliquer les deux CLE (Canche et Authie), avec l'appui d'un prestataire.

M. SAILLOT : la communication reste compliquée sur la thématique de l'eau et du SAGE. Plusieurs portes d'entrée existent pour parler de l'eau (inondations, qualité de la ressource, biodiversité, etc..) mais le seul moment où la population y est vraiment confrontée, c'est lorsqu'ils reçoivent leur facture d'eau ou s'il y a un épisode de sécheresse.

M. LEBRUN explique qu'il va falloir se partager la ressource en eau (industrie, particulier, agriculture), il faut savoir sensibiliser le français lambda sur le fait que l'eau n'est pas une ressource inépuisable.

M. LABARRE précise que la cible principale est la sensibilisation des élus.

Mme. CHERIGIE rappelle que le document issu de la phase d'élaboration du SAGE sera porté devant les citoyens au cours d'une enquête publique, il faudra réfléchir avec la CLE sur les méthodes d'animation au cours de cette période (plutôt en 2024).

Sur l'année 2022, se sont déroulées 3 réunions du Bureau de la CLE, 10 réunions réparties entre les différentes commissions thématiques pour la présentation des différentes orientations et dispositions. Pour cela, au cours de chacune des réunions une remise en contexte par rapport à l'enjeu concerné était faite avant la présentation des dispositions pour que les membres présents puissent se positionner et valider ou non ce premier

projet de dispositions. Ce cycle de réunion a abouti à un projet de 57 dispositions et 4 règles.

L'ensemble de ces dispositions ont été regroupées en un seul document qui a été transmis à l'ensemble des membres de la CLE ainsi qu'aux services techniques des différents EPCI afin de recueillir les remarques sur le contenu des dispositions.

Remarques sur l'organisation :

Il est souhaité que les dates des réunions soient annoncées le plus tôt possible. Concernant les comités de rédaction, les réunions vont être fréquentes, il est donc également souhaité de proposer une réalisation par visioconférence.

2) Feuille de route et première version

Cf diapos 6 à 14

La feuille de route

La feuille de route contient l'ensemble des grandes étapes de l'élaboration du SAGE ainsi que des éléments techniques nécessaires à la compatibilité du SAGE avec le SDAGE. Pour cette année 2023, nous sommes aujourd'hui en commission permanente avec pour objectif la validation de la feuille de route actuellement présentée et de la trame globale de la première version du document contenant l'ensemble des dispositions. Une séance plénière de la CLE sera organisée vers la fin du mois de juin afin de présenter l'avancement au niveau du travail effectué en comité de rédaction et au niveau des éléments techniques. Concernant les échéances longues, le comité de rédaction commence à travailler le 31 janvier, en parallèle de ce travail il y aura l'écriture des différents documents du SAGE tels que le PAGD et le règlement. En fin d'année il y aura une réactualisation de l'évaluation environnementale : document qui a pour objectif de rendre compte des effets potentiels ou avérés que le projet de SAGE peut avoir sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Mme. CHERIGIE rappelle qu'une évaluation environnementale avait déjà été réalisée mais étant donné l'évolution du SAGE et les nouvelles dispositions, il est intéressant de la remettre à jour. Elle exprime également la possibilité que le comité de rédaction ne soit pas accompagné par un cabinet de juriste suite à la discussion avec les autres animateurs SAGE du territoire Artois Picardie et du fait qu'aujourd'hui, de nombreux SAGE existent et constituent une ressource de données exploitables.

M.LEJEUNE répond qu'il est important d'avoir ce soutien juridique pour la réalisation du règlement car il y a des impacts juridiques, concernant le PAGD, une relecture finale peut suffire. L'accompagnement le plus courant, c'est un juriste qui suit les réunions en ligne.

En parallèle de la rédaction du SAGE, trois grandes thématiques importantes pour la compatibilité du SAGE avec le SDAGE seront traitées dans des groupes techniques et avec l'appui de stagiaires. Ces thématiques sont :

- La détermination de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF) ;
- L'inventaire et la caractérisation des zones humides
- L'identification des secteurs où l'érosion et le ruissellement impactent la qualité des eaux.

M. PETIT signale que sur les zones humides, il existe un document de la DDTM qui détermine des zones approximatives au 1/25000. Il est souhaitable d'avoir un document scientifiquement probant pour la détermination des zones humides. Concernant la thématique d'érosion et de ruissellement, une cartographie par l'Agence de l'Eau (zones prioritaires et non prioritaires) et d'autres données sont disponibles grâce aux études réalisées sur certains territoires.

Concernant l'année 2024, elle commencera par la validation du projet de SAGE en séance CLE des documents issus du travail du comité de rédaction et des groupes techniques. L'ensemble de l'année sera principalement consacré à la consultation administrative et à l'enquête publique. Il faut préciser que le Bureau de la CLE s'est positionné pour ne pas faire de consultation préalable, il faudra donc rédiger une lettre d'intention au Préfet. A la suite de ces étapes administratives, le SAGE sera présenté à nouveau en séance CLE pour l'approbation finale avant l'arrêté préfectoral.

M. LEJEUNE rappelle qu'il faudra intégrer certaines rencontres pendant cette consultation tel que le comité de bassin, etc...

La feuille de route est approuvée par la commission permanente.

Mme. CHERIGIE précise qu'une séance plénière CLE devait être fixée pour le mois de mars, mais qu'après réflexion, à cette échéance peu de nouveaux éléments seront disponibles. Il serait donc plus intéressant de planifier cette réunion pour le mois de juin ce qui permettrait de présenter l'avancement du travail du comité de rédaction et des groupes techniques.

La première version

Enjeux	Objectifs	Orientations	Dispositions	Règle
1 Milieux aquatiques	Améliorer la qualité des habitats	3	6	Règle 1
	Restaurer la continuité écologique sur l'Authie et ses affluents	2	3	
	Préserver et valoriser les zones humides	2	5	Règle 2
2 Erosion des sols et ruissellement	Développer la connaissance du risque d'inondation sur le bassin versant de l'Authie	2	6	Règle 3
	Lutter contre les inondations pluviales en milieu urbain	2	6	Règle 4
	Lutter contre l'érosion et le ruissellement sur les terres agricoles	2	5	
3 Gestion de la ressource et de la qualité des eaux	Améliorer la qualité des eaux superficielles	3	7	
	Améliorer la qualité des eaux souterraines	2	6	
	Garantir tous les usages et fonctions de la ressource en eau en préservant l'équilibre quantitatif	2	4	
4 Communication et développement du territoire	Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire	2	5	
	Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire	2	4	

Concernant la première version du document du SAGE, les 4 grandes parties correspondent aux 4 enjeux identifiés sur le territoire :

- Milieux aquatiques ;
- Erosion des sols et ruissellement ;
- Gestion de la ressource en eau et de la qualité des eaux ;
- Communication et développement du territoire.

Règles pressenties :

- Règle 1 : Gestion des plans d'eau
- Règle 2 : Protection des zones humides

- Règle 3 : Préservation des ZNEC
- Règle 4 : Gestion des eaux pluviales à la parcelle

M. LABARRE précise que des données sur le ruissellement ont été récoltées grâce études menées dans le cadre du PPR, ainsi qu'un porté à connaissance élaboré par la Somme en 2018/2019 avec l'identification des principaux axes de ruissellement.

La trame globale du document du SAGE est validée par les membres de la commission permanente.

Les remarques

Cette première version contenant l'ensemble des enjeux, objectifs, orientations et dispositions a été soumise à consultation auprès des membre de la CLE et de l'ensemble des services techniques des EPCI du territoire. Ceux-ci ont pu émettre des remarques s'ils en avaient afin qu'elles puissent être prises en compte lors des comités de rédaction.

6 organismes ont formulé des remarques concernant le projet de SAGE. Celles-ci sont principalement orientées sur les sujets suivants :

- Le maître d'ouvrage en charge de la mise en œuvre de l'action visée ;
- Les moyens pour atteindre l'objectif de la disposition ;
- Le Contenu : être plus précis sur ce qui est demandé, quel territoire concerné, propositions d'ajout d'éléments dans les dispositions, délais compliqués à tenir ;
- La forme : reformulation, ajout ou suppression de mots.

Le nombre de remarques est plutôt bien réparti sur les différents enjeux, sauf pour celui concernant la communication et le développement du territoire.

M. SAILLOT s'exprime sur l'importance de se baser sur le cadre règlementaire qui est déjà fixé.

M. LABARRE fait la remarque que pour certaines dispositions, il est difficile d'identifier ce que souhaite la CLE et ce que fait la structure porteuse par rapport à ces orientations. Il y a un manque de visibilité concernant la vision de la stratégie de la CLE.

Le comité de rédaction

Le comité de rédaction a pour mission de s'assurer de la bonne transposition de la stratégie de la CLE, relire en détail les dispositions et de proposer des ajustements tout en prenant en compte les remarques reçues. Suite à ce travail, les dispositions seront de nouveau présentées en commissions thématiques pour validation. Il est prévu que le comité de rédaction se réunisse une fois toutes les trois semaines. Le comité de rédaction est composé de différents représentant de l'état avec la possibilité d'associer des experts sur les enjeux concernés. ??????

3) Zoom sur l'inventaire et la caractérisation des zones humides

Cf diapos 15 à 18

Actuellement sur le bassin de l'Authie, des Zones Humides Identifiées dans le SAGE (ZHIS de 2014) et zones à enjeux biodiversité sont identifiées. Il semblait important de compléter ces données. De plus ; le Muséum National d'Histoire Naturelle travaille sur un projet de cartographie des zones humides, nous avons donc l'opportunité d'utiliser ces données.

Le projet de cartographie nationale des milieux humides par le MNHN est constitué de 3 volets :

- Au niveau national :
 - Modélisation spatiale + télédétection ;
 - Validation des données de terrain ;
- Sur 10 bassins versants sélectionnés (dont l'Authie) :
 - Cartographie des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des milieux humides ;
- Production des indicateurs fonctionnels des différents sites.

Actuellement, les ZHIS représentent 9349 ha sur le territoire du SAGE. La cartographie réalisée par le muséum permet une pré localisation des milieux selon leur probabilité d'être humide. Il a été décidé en commission thématique de reprendre les zones ayant un potentiel d'humidité entre 50 et 80% en porté à connaissance. Les zones avec une probabilité supérieure à 80%, et ne se trouvant pas dans les ZHIS, feront l'objet d'une vérification sur le terrain. Ces zones couvrent une surface de 1025 ha t se trouvent principalement au niveau de l'arrière littoral.

Selon la disposition A.9-1 du SDAGE, les zones humides identifiées doivent être classées selon 3 catégories : irremplaçables, à restaurer/réhabiliter, ou les zones dans le maintien de la fonctionnalité dépend de l'activité agricole sur la parcelle. Pour pouvoir effectuer cette catégorisation, un groupe technique a été créé en commun avec la CLE de la Canche afin de déterminer les critères selon lesquelles les zones humides seront classées dans les différentes catégories. Ce groupe technique est composé des différents acteurs techniques des territoires de la Canche et de l'Authie. La première réunion de ce groupe est prévue pour le 2 mars 2023.

M. PETIT demande quelle est la précision de cette cartographie.

Mme. CHERIGIE répond que les SAGE ont une précision au 1/25 000.

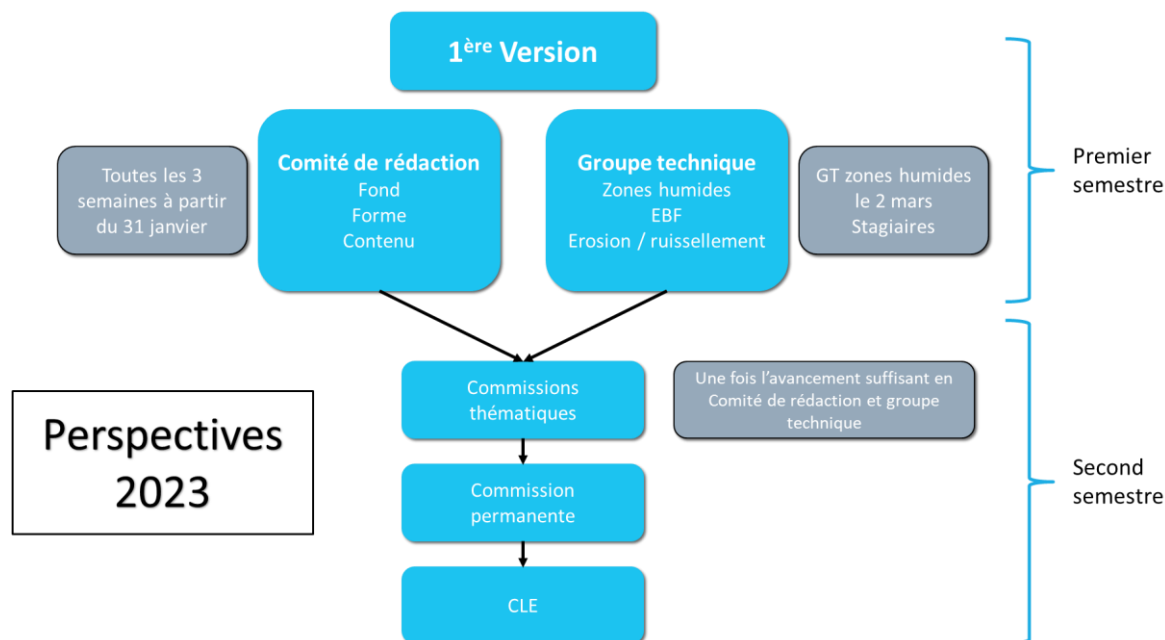
M. PETIT indique qu'à une échelle de 1/25 000 il risque d'y avoir des contestions. Cela peut poser problème lorsqu'il y a un enjeu de constructibilité.

Mme. CHERIGIE ajoute que le SAGE n'a pas vocation à être plus précis.

M. LABARRE indique que le travail issu de l'identification des zones humides aura vocation à inciter les collectivités à revoir leurs projets d'extension urbaine.

M. LEJEUNE indique qu'il existe des SAGE où cette identification a été faite au 1/5 000 mais que ce sont des territoires où il y a très peu de zones humides et que la structure porteuse en a les moyens. Il

Il y a une souplesse du SDAGE 2022-2027 qui permet d'ajuster l'inventaire des zones humides selon les différentes études réalisées sur le territoire.



4) Tournée des SAGE par l'AEAP

La tournée des SAGE est une réunion organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour chacun des SAGE du territoire. Cette réunion a pour but de représenter le SDAGE et ses enjeux, ainsi que les liens avec l'urbanisme. Celle-ci permettra également de mettre en évidence l'intégration du SDAGE dans la feuille de route du SAGE. Cette réunion se termine par une présentation du diagnostic du territoire et des actions de l'animation du territoire.

Une date sera prévue pour le mois de novembre 2023.

Clôture de la réunion

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission permanente pour recueillir leurs éventuelles remarques dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

Une séance plénière de la CLE sera organisée vers juin 2023 pour présenter l'avancement des groupes de travail, du travail des stagiaires et du comité de rédaction.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Henri DEJONGHE clôt la séance et remercie les participants.

